



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Changins, le 25 juillet 2023

Invasion de la moule quagga dans le Léman : un défi écologique et économique. Protégeons les plans d'eau encore épargnés !

La propagation effrénée de la moule Quagga dans le Léman a des conséquences significatives sur son écosystème aquatique et ses usagers. Avec les autres gestionnaires des lacs concernés, la Commission internationale de la protection du Léman (CIPEL) fait face à un défi majeur. Leur objectif principal est d'empêcher autant que possible la propagation de cette moule exotique des lacs déjà colonisés vers les eaux encore préservées. Il est donc impératif que les propriétaires de bateaux et autres usagers du lac nettoient minutieusement leurs embarcations et équipements avant de les utiliser sur d'autres lacs.

Découverte pour la première fois en 2015 dans le Léman, cette moule originaire de la mer Noire a été introduite par l'homme par le biais de la navigation. Considérée comme l'une des espèces envahissantes d'eau douce les plus agressives de l'hémisphère nord, la moule Quagga (*Dreissena bugensis*) se propage rapidement et devient extrêmement abondante une fois installée. Elles modifient les écosystèmes lacustres avec des conséquences majeures pour la biodiversité. Elles affectent aussi considérablement la pêche, la baignade, la production d'eau potable et l'utilisation thermique du Léman.

Les conséquences pour un écosystème peuvent être énormes. Des densités allant jusqu'à 15'000 individus par m² ont été observées dans le Léman. Chaque moule peut filtrer jusqu'à 2 litres d'eau par jour, en particulier du phytoplancton, qui constitue la base de la chaîne alimentaire des lacs, perturbant ainsi le fonctionnement global du lac.

La moule Quagga représente une préoccupation majeure pour les producteurs d'eau potable et les installations thermiques de l'eau des lacs. Elles obstruent non seulement les conduites mais aussi leurs larves minuscules peuvent pénétrer ainsi dans les installations, entraînant des coûts d'entretien de plusieurs millions de francs par an pour le Léman. Elles colonisent tous les substrats, tels que les bateaux, les filets de pêche, mais aussi d'autres organismes aquatiques. En outre, les coquilles de moules s'accumulent également sur les berges, posant un risque de blessure pour les baigneurs.

La propagation rapide de cette espèce invasive constitue un défi majeur pour tous les acteurs du Léman. Une fois introduite, son éradication est impossible. La priorité est alors de tout mettre en œuvre pour que les eaux encore préservées soient protégées autant que possible contre l'introduction accidentelle de cette espèce exotique.

Outre le Léman, la moule Quagga est présente dans les lacs de Constance, de Neuchâtel, de Bienne, de Morat et de l'Hongrin, ainsi que le lac du Bourget. Plusieurs lacs sont encore exempts de cette espèce invasive, nous devons de les protéger !

L'introduction de la moule Quagga se fait principalement par l'homme, à travers les eaux de ballast, les eaux de cale ou les eaux de refroidissement des moteurs des bateaux. Les moules adultes ont également la capacité de s'accrocher aux bateaux et à d'autres matériaux nautiques. Par conséquent, les propriétaires de bateaux sont les premiers acteurs concernés par les mesures préventives.

Voici les gestes indispensables à diffuser auprès de ceux qui prévoient de naviguer sur plusieurs plans d'eau :

- **Nettoyer** la coque, le moteur, les cordages, l'ancre, les pares-battages, les gilets de sauvetage, le matériel de plongée, etc. à haute pression, ou laisser tremper le matériel dans une solution de vinaigre (5 %) ou de sel (1 %) pendant 20 minutes ;
- **Vider les eaux de ballast** avant de déplacer le bateau ;
- **Sécher** les bateaux et leur équipement et, si possible, attendre au minimum cinq jours avant le transfert vers un autre plan d'eau.

La CIPEL rappelle également aux aquariophiles de ne jamais déverser les animaux, plantes et eaux de vidange des aquariums dans les eaux (rivières, canaux, lacs, grilles de sol) pour ne pas propager de nouvelles espèces indésirables.

➔ **Pour plus d'informations :**

- Articles et recommandations de la Confédération suisse : [Articles et vidéos](#) - [Recommandations](#)
- Fiches de sensibilisation présentées sur le site du Canton de Vaud : [lien](#)
- Vidéo de sensibilisation de l'Office fédéral pour l'environnement suisse : [lien Youtube](#)
- Vidéo d'information du Youtubeur FabWildPix en collaboration avec la CIPEL : [lien Youtube](#)

➔ **Illustrations à disposition ([lien de téléchargement](#)) :**



Ecrevisse américaine recouverte de moules Quagga ©N. Menétrey

Colonisation des fonds du Léman par la moule Quagga ©S. Jacquet



Contact :

Dre Nicole Gallina, secrétaire générale de la CIPEL
+41 (0)58 460 46 69 - cipel@cipel.org